



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13946
17 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 MAI 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Suite à ma lettre du 3 mai 1980 (S/13931), j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre attention et à celle du Conseil de sécurité les actes d'agression continus d'Israël contre le Liban.

Pendant toute la semaine écoulée, et en particulier depuis le 15 mai, Israël a attaqué le Liban par air, par mer et à terre. L'artillerie lourde a été utilisée contre des objectifs civils; des bâtiments croisent au large de la côte libanaise et ont bombardé la ville de Tyr et les environs de Sidon; il y a eu des opérations de commando aéroportées, qui ont causé des pertes dans la population civile et, à terre, les troupes israéliennes ont effectué une action militaire très avant en territoire libanais.

A divers moments au cours de la semaine écoulée, on a observé des avions militaires survolant Beyrouth, Sidon, Tyr et le Sud du Liban en général.

Alors que des efforts très intenses sont déployés à tous les niveaux pour appliquer la résolution 467 (1980) du Conseil de sécurité, les actes d'agression d'Israël sont un nouveau défi à la communauté internationale et une violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Convention d'armistice général de 1949.

Le Gouvernement libanais, réservant son droit de demander qu'une réunion du Conseil de sécurité soit convoquée d'urgence, proteste dans les termes les plus énergiques et demande que des mesures soient prises pour mettre fin aux actes d'hostilité d'Israël, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales dans la région. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité au titre de la question à l'examen.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(Signé) Ghassan TUENI

